



EUROPEAN VOLUNTEER CENTRE

# PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LE BÉNÉVOLAT EN LIGNE

CEV   
European Volunteer Centre



Europe  
for Citizens

 EUROPEAN  
SOLIDARITY  
CORPS

Ces lignes directrices s'adressent aux organisations et à toute personne à la tête d'une initiative qui envisage - ou engage activement - des bénévoles en ligne. Elles visent à fournir des orientations succinctes sur les questions principales suivantes : faire les bons choix quant à savoir si les bénévoles en ligne sont adaptés aux objectifs et tâches visés ; recruter des bénévoles en ligne de manière sûre et durable ; et protéger les bénévoles et l'organisation/initiative en créant un espace numérique sûr pour leurs activités, compte tenu de la cybersécurité et de la sécurité en ligne. Pour un aperçu plus complet du bénévolat en ligne, veuillez consulter le Manuel sur le volontariat en ligne.

# 1° INTRODUCTION AU BÉNÉVOLAT EN LIGNE

Dans ce document, le bénévolat en ligne fait référence aux activités menées " par des bénévoles en ligne, à l'aide d'ordinateurs, de téléphones intelligents ou d'autres appareils portables, et souvent de loin " D'autres expressions utilisées pour de telles activités comprennent le bénévolat électronique, le bénévolat virtuel, le micro-bénévolat, le crowdsourcing ou le bénévolat via Internet. Il y a de nombreuses tâches qui peuvent être entreprises par les bénévoles en ligne, telles que, mais sans s'y limiter :

- Traduction, sous-titrage
- Développement et édition de sites Web
- Tâches de communication telles que l'édition et la rédaction d'articles, de messages, de blogs, de communiqués de presse, de bulletins d'information, etc.
- Apporter un soutien dans les tâches de marketing
- Gestion des comptes de médias sociaux
- Élaboration de matériel en ligne
- Conception graphique
- Counselling, fournir une expertise en ligne
- Tutorat et mentorat
- Tutorat et mentorat
- Animation et gestion des chats, hotlines.

Pour des informations sur l'histoire et l'évolution du phénomène du volontariat en ligne, voir l'annexe 1.

# II. IMPLIQUER LES VOLONTAIRES EN LIGNE

## 2.1. AVEZ-VOUS BESOIN DE BÉNÉVOLES EN LIGNE POUR SOUTENIR VOTRE ASSOCIATION OU VOTRE INITIATIVE ?

Les bénévoles en ligne peuvent contribuer aux activités de votre association en effectuant des tâches quotidiennes telles que la gestion de votre site de médias sociaux ou en participant à des activités liées au projet. Dans les deux cas, il est important de bien préparer votre association avant d'engager des bénévoles en ligne.

Premièrement, il est essentiel d'évaluer si les bénévoles en ligne sont aptes à accomplir les tâches requises et peuvent atteindre les objectifs souhaités. La meilleure façon d'y parvenir est de réfléchir au travail et aux projets sur lesquels vous vous concentrez. Notez qui est responsable de chaque tâche, la planification et les délais, et quelles tâches et étapes intermédiaires pourraient être déléguées aux volontaires.

L'étape suivante consiste à décider lesquelles de ces tâches (par exemple, les tâches administratives, créatives, de communication ou de conseil, de collecte de fonds, etc.) pourraient être effectuées entièrement ou partiellement en ligne par des bénévoles en ligne. Gardez à l'esprit que si votre organisation décide de s'engager avec des bénévoles en ligne, elle doit également prévoir du temps pour leur gestion. En fonction de la nature des tâches et des projets identifiés, le responsable des bénévoles en ligne devrait prévoir de consacrer au moins une à deux heures par semaine pour superviser et soutenir chaque bénévole en ligne. Comme tout nouveau personnel, les bénévoles en ligne auront besoin de conseils et de soutien, en particulier au début de leur affectation.

Une fois que les tâches appropriées pour les futurs bénévoles en ligne ont été identifiées, et avant de commencer tout processus de recrutement, l'organisation devrait développer une politique de bénévolat en ligne. Ceci est essentiel pour protéger les bénévoles, l'organisation et les bénéficiaires de l'action. Une politique de bénévolat en ligne vous aidera également à maximiser l'impact du temps et des efforts des bénévoles. La politique devrait préciser comment les bénévoles seront recrutés et gérés et comment leur apport sera évalué. Tout en suivant largement les étapes établies pour les bénévoles en face à face, des dispositions spéciales devraient être prises concernant la sécurité et la sûreté en ligne :

- Établir la véritable identité des bénévoles en ligne : avez-vous rencontré la personne ? Connaissez-vous quelqu'un qui l'a fait ? (voir la section Recrutement de bénévoles en ligne)
- Comment assurer la sécurité et la sûreté des bénévoles, de l'organisation et du bénéficiaire ?
- Comment former avec succès des bénévoles en ligne et/ou s'assurer qu'ils possèdent les qualifications et/ou les compétences et connaissances nécessaires pour assumer leurs responsabilités ?
- Comment suivre les activités des bénévoles en ligne et leur apporter le soutien nécessaire (rapports sur les tâches et partage des informations).

## 2.2. RECRUTER DES BÉNÉVOLES EN LIGNE

Il est important de considérer si vous rencontrez personnellement les bénévoles en ligne ou si vous n'avez qu'un contact en ligne avec eux pendant le processus de recrutement car cela déterminera le meilleur processus et la meilleure méthodologie à appliquer.

Lorsque les bénévoles en ligne sont recrutés par contact en face à face et entretiens, le processus de recrutement peut largement refléter la procédure traditionnelle de recrutement de bénévoles de votre organisation. Cependant, d'autres facteurs doivent être pris en compte lors du recrutement de bénévoles en ligne.

Une fois que votre organisation a identifié un bénévole en ligne approprié pour le rôle requis, les termes de la coopération, les tâches et les responsabilités doivent être discutés et convenus. Les bénévoles en ligne pourraient être invités à remplir un plan de travail de base qui pourrait être utilisé pour suivre leurs progrès ou pour faire rapport. Cela peut se faire en personne, par téléphone ou en ligne. S'il n'est pas possible de rencontrer le bénévole en personne, il est préférable d'effectuer des entrevues vidéo par Skype, Zoom ou un autre outil de vidéoconférence.

Il est de bonne pratique de demander aux bénévoles potentiels de vous fournir une référence et de **croiser le futur bénévole en ligne avec d'autres bénévoles ou des organisations reconnues dans leur pays ou lieu de résidence et peut-être de leur demander de tenir une réunion en personne en votre nom**. Cela crée également un réseau qui pourrait s'avérer utile pour une coopération et un soutien potentiel à l'avenir ou en cas de problèmes.

Dans les cas de bénévolat en ligne où une expertise spécifique est requise, par exemple la conception architecturale ou le bénévolat avec des groupes vulnérables, y compris les enfants, le processus de recrutement devrait accorder une attention particulière à la **vérification de l'identité d'un bénévole** et à la **demande de preuves de qualifications et d'expertise**. L'association devrait exiger une vérification des antécédents criminels dans les cas où la protection des groupes vulnérables est essentielle et pour certaines tâches telles que les activités avec des enfants, les activités à haut risque ou les tâches qui exigent des qualifications spécifiques. Demander une vérification du casier judiciaire pour tous les bénévoles en ligne est une bonne pratique mais devrait être laissée à la discrétion de l'organisation sur la base d'une évaluation des risques appropriée et en tenant compte des aspects pratiques locaux, c'est-à-dire une analyse coûts/avantages et le temps requis pour obtenir le certificat.

D'autres facteurs de risque impliqués dans le processus de recrutement des bénévoles en ligne incluent les fausses identités, les fausses qualifications, l'abus de pouvoir d'accès aux données et le mauvais usage des informations. Tous ces risques potentiels peuvent nuire à la fois au projet et aux bénéficiaires de l'action tout en affectant négativement l'organisation concernée dans son ensemble. Pour éviter de tels problèmes, assurez-vous que votre association suit un processus de recrutement sûr en prêtant une attention particulière aux facteurs alarmants qui peuvent survenir lors de la sélection des bénévoles en ligne. Il est judicieux d'effectuer une recherche rapide en ligne sur tous les candidats potentiels, de vérifier leurs comptes de médias sociaux, de demander des références académiques ou professionnelles et de vérifier s'ils ont ou non un casier judiciaire, comme mentionné précédemment.

## **Il faut veiller à ce que toute documentation fournie en ligne puisse être authentifiée et vérifiée.**

Les questions suivantes doivent être discutées et approuvées au cours du processus de recrutement, car la définition des attentes, les méthodes de communication et le calendrier sont tous des éléments clés d'un placement réussi de bénévoles en ligne :

- Combien de fois et par quels moyens le bénévole et le responsable du bénévolat resteront-ils en contact ?
- Comment les bénévoles communiqueront-ils avec le gestionnaire des bénévoles ?
- Comment les volontaires en ligne se contacteront-ils et resteront-ils en contact les uns avec les autres ?
- Quels outils de communication utiliseront-ils ?
- Comment les tâches seront-elles envoyées/communiquées ?
- Quel sera l'horaire du bénévole ?
- Quelles sont les attentes des bénévoles et de l'organisation ?

Notez toutes les dispositions verbales prises avec chaque bénévole et partagez-les dans la demande d'accusé de réception et d'accord. Bien que les normes d'implication des bénévoles en ligne dans votre organisation doivent suivre les étapes de base du recrutement et de la gestion des volontaires, elles doivent être encore plus complètes pour contrer les facteurs de risque supplémentaires impliqués.

Voir l'annexe 2 pour plus d'informations sur le recrutement et la gestion des volontaires en ligne.

## 2.3. RESPONSABILITÉ DES BÉNÉVOLES EN LIGNE ET DES ASSOCIATIONS ET IMPLICATIONS JURIDIQUES

Selon la juridiction nationale de l'association concernée, l'exactitude ou la fiabilité de tout conseil, opinion, communication ou autre information fournie par un bénévole en ligne, qui apparaît dans tout matériel de communication ou en ligne, peut devenir la responsabilité de l'organisation en raison du fait que le bénévole est sous la supervision de ladite organisation. Toute difficulté résultant d'erreurs potentielles ou du fait que les bénéficiaires se sont fiés à des conseils ou déclarations incorrects peut incomber à l'association si le bénévole en ligne agissait dans le cadre de ses responsabilités lorsque l'incident s'est produit.

Par conséquent, il est important de vérifier à l'avance comment l'assurance pour le bénévolat, si elle est disponible dans votre pays, peut être utilisée pour les bénévoles en ligne. Si c'est possible, inclure les bénévoles en ligne dans l'assurance responsabilité civile de l'organisation pourrait s'avérer bénéfique à long terme. De plus, l'ajout d'une clause de responsabilité à l'accord de bénévolat peut être un bon moyen de limiter l'exposition de l'organisation aux risques financiers et juridiques.

# III. SÉCURITÉ EN LIGNE

**La sécurité en ligne** renvoie à des questions techniques telles que la protection des informations stockées en ligne et d'autres aspects de la cybersécurité. Ceci est particulièrement important pour tout rôle de bénévolat qui implique une campagne.

Vous trouverez ci-dessous une liste de lignes directrices qui peuvent aider votre organisation à créer et à gérer un projet de bénévolat en toute sécurité dans l'environnement numérique.

## 3.1. CYBER/INTERNET/SÉCURITÉ INFORMATIQUE : PROTECTION CONTRE LE PIRATAGE INFORMATIQUE

Bien sûr, le bénévolat en ligne et la gestion des bénévoles en ligne mettent l'accent sur les questions de sécurité en ligne et de cybersécurité. Internet est un outil formidable qui peut aider votre association à faire la différence en impliquant des bénévoles en ligne. Cependant, il existe quelques outils de cybersécurité qui offrent un soutien lors de l'implication des bénévoles en ligne. Il est de la responsabilité de votre organisation de préparer les bénévoles en ligne à leurs tâches numériques.

Un point à discuter et à convenir est de savoir si votre organisation sera responsable de tout virus informatique, panne informatique ou problème numérique survenant pendant ou à la suite d'une activité de bénévolat en ligne.

## 3.2. VOL DE DONNÉES

Il faut garder à l'esprit les questions de **droit d'auteur**. Bien que la création d'un contenu en ligne original puisse parfois s'avérer difficile, surtout lorsque le temps presse, il est important que vos bénévoles soient conscients que le plagiat et le vol de contenu médiatique peuvent causer des problèmes à votre organisation. Il existe de nombreuses bibliothèques en ligne qui peuvent être consultées par n'importe qui. De plus, il existe des sites Web très utiles qui peuvent vous aider, vous et vos bénévoles en ligne, à créer du contenu original sans enfreindre les droits d'auteur. La connaissance et le respect de la loi sur le droit d'auteur devraient faire partie de l'entente de bénévolat, le cas échéant. Il devrait également y avoir un accord sur la propriété des droits d'auteur du matériel développé par le bénévole, c'est-à-dire l'organisation ou le bénévole.

**Le règlement GDPR** est l'un des règlements les plus importants en matière de données auxquels l'organisation et les bénévoles en ligne doivent se conformer. GDPR est l'abréviation du Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (GDPR), qui est la législation de l'Union européenne (UE) visant à protéger les données et la vie privée des citoyens de l'UE et de l'Espace économique européen (EEE). Il donne aux citoyens de l'UE le contrôle de leurs informations personnelles. Ainsi, toute activité dans laquelle un bénévole collecte, organise, met à jour ou travaille avec les données personnelles des personnes résidant dans l'UE doit être conforme au GDPR. Comme votre organisation suit déjà (espérons-le) les procédures du GDPR, aucune étape supplémentaire n'est requise, si ce n'est de s'assurer que le bénévole suit les directives de conformité du GDPR de votre organisation. Il est recommandé de souligner l'importance de cette question pendant la formation et de préparer une liste de contrôle du GDPR pour les bénévoles qu'ils peuvent suivre pendant leur stage.

### 3.3. MOTS DE PASSE

De nombreux placements peuvent ne pas exiger que le bénévole en ligne ait accès au système d'exploitation interne de l'association. En fait, vous pouvez concevoir un placement de telle sorte qu'ils n'aient pas besoin de le faire, par exemple, en créant un site Google Docs partagé spécialement pour la tâche en cours. Si les bénévoles ont besoin d'accéder à un système d'organisation interne, il est recommandé de leur demander de signer un document supplémentaire de Politique d'utilisation acceptable des TIC qui comprend des informations sur l'utilisation des mots de passe.

Les mots de passe sont l'une des mesures de sécurité les plus importantes à prendre en compte lors de l'engagement de bénévoles en ligne. Au départ, partager l'accès à des plates-formes en ligne, des canaux de communication ou des bases de données avec des volontaires en ligne peut s'avérer décourageant. Cependant, en suivant ces quelques conseils, vous pouvez rendre cette étape à la fois facile et sûre. Premièrement, vous devez vous assurer que les mots de passe utilisés sont sécurisés. Dressez une liste de mots de passe sécurisée et solide. Les mots de passe sécurisés sont difficiles à deviner ! Lorsque vous créez un mot de passe sécurisé pour votre organisation et votre bénévole en ligne, gardez à l'esprit ce qui suit :

- N'utilisez pas de données personnelles telles que le nom de l'organisation, du projet ou du volontaire, la date, l'adresse, etc.
- Utilisez une combinaison de lettres majuscules et minuscules et de caractères spéciaux.
- Changez régulièrement vos mots de passe.

Assurez-vous que votre bénévole ne sauvegarde pas le mot de passe dans un navigateur doté de fonctions de mémorisation de mot de passe, surtout si plus d'une personne a accès à l'ordinateur portable ou à l'ordinateur. Il peut causer plusieurs problèmes allant du vol d'identité ou de la perte de données à la perte de sites Web et de canaux de médias sociaux.

# IV. SÛRETÉ EN LIGNE

**La sûreté en ligne** consiste à créer des espaces sécurisés en ligne, à responsabiliser les bénévoles et à les protéger contre la cyberviolence, tout en protégeant toute autre personne avec laquelle ils pourraient entrer en contact dans le cadre de leur bénévolat en ligne.

Il est bien connu que la communication en ligne, surtout la communication écrite, n'est pas la même chose que la communication verbale face à face. C'est pourquoi il faut faire plus attention que lors de discussions et d'échanges verbaux afin d'éviter de choisir des mots et des phrases qui pourraient être potentiellement nuisibles. En outre, il va sans dire que les bénévoles en ligne doivent se comporter de manière responsable afin de maintenir et de renforcer la réputation de l'organisation ou de l'initiative pour laquelle ils sont bénévoles. Il est recommandé qu'au cours du processus de formation, l'organisation présente au volontaire les règles et les directives de la netiquette (étiquette sur Internet).

## 4.1. IDENTIFICATION EN LIGNE

Il est difficile **d'identifier** et de confirmer qu'une personne en ligne est celle qu'elle prétend être. Dans certains contextes, elle n'est même pas souhaitée ou nécessaire, en particulier dans les forums qui permettent et exigent une interaction anonyme de la part d'utilisateurs tels que ceux qui s'adressent à des personnes ayant des défis spécifiques qu'ils souhaitent garder privés et confidentiels. Par exemple, des forums d'aide pour les personnes souffrant de troubles de l'alimentation. Bien que l'organisation n'ait pas nécessairement besoin de savoir qui utilise les plates-formes en ligne et demande de l'aide, du soutien ou des conseils, elle doit néanmoins s'assurer que les bénévoles impliqués sont clairement identifiés et qu'ils peuvent prouver qu'ils possèdent toutes les certifications ou qualifications nécessaires.

La **confidentialité** est essentielle dans tout type d'activité entreprise en tant que bénévole en ligne. En particulier, les bénévoles en ligne qui gèrent des forums de conseils, des lignes directes, etc. doivent respecter et maintenir la confidentialité des informations personnelles et privilégiées même après la fin du contrat de bénévolat. Ils ne devraient jamais divulguer, sans autorisation, directement ou indirectement, à une personne ou à un support quelconque, les informations personnelles des bénéficiaires ou d'autres bénévoles ou les affaires internes de l'organisation.

## 4.2. COMPORTEMENT NÉGATIF OU INAPPROPRIÉ ET CYBERINTIMIDATION

Les bénévoles en ligne peuvent être victimes de différents types d'abus en ligne, tels que la cyberintimidation, le cyberharcèlement, le harcèlement en ligne, le discours de haine et la traque. C'est une bonne pratique que de former les bénévoles à reconnaître ces situations et à apprendre comment y réagir. Donner à vos bénévoles en ligne les compétences et les connaissances nécessaires pour réagir aux comportements négatifs et à la cyberintimidation ne protège pas seulement votre volontaire en ligne, mais contribue également à assurer la sécurité de tous les internautes et à protéger les droits humains en ligne.

Il est important que vos bénévoles en ligne sachent que votre organisation est là pour les aider en cas de problèmes ou de difficultés. Cependant, il est essentiel qu'ils recueillent des preuves sous forme de captures d'écran et d'autres preuves de problèmes qui permettront à votre organisation de signaler les abus aux autorités et d'accélérer le retrait du contenu abusif.

Les actes de cyberintimidation constituent le plus souvent une violation des conditions d'utilisation du site Web. Les plateformes de médias sociaux d'Eg ont leurs propres procédures de signalement, alors assurez-vous que vos bénévoles en ligne qui utilisent ces sites Web connaissent les étapes et les mécanismes qu'ils doivent suivre pour signaler les abus et le harcèlement en ligne. Votre organisation peut également prévenir d'autres incidents en bloquant le cyberintimidateur.

Par mesure de sécurité, il vaut la peine de signaler les menaces de préjudice et les messages sexuels inappropriés à la police ou à d'autres autorités, car ces cas font souvent l'objet de poursuites judiciaires.

De nombreux pays européens ont mis en place leurs propres systèmes nationaux de signalement et leur propre réseau de soutien pour les victimes de cyberintimidation et de discours haineux en ligne. Par exemple, sur le site web de la Campagne du Conseil de l'Europe pour la jeunesse contre la propagande haineuse, vous pouvez trouver une ventilation des procédures nationales d'établissement de rapports pour de nombreux pays.

Malheureusement, il n'existe pas de moyen unique, universel et concret de lutter contre la cyberintimidation et le discours haineux en ligne. Cependant, votre organisation doit s'assurer que des mesures et des procédures sont en place pour traiter de tels cas et que les bénévoles en ligne en ont connaissance. Ils devraient également être régulièrement révisés et mis à jour si nécessaire.

# V. CONCLUSION

Les bénévoles en ligne peuvent être un grand atout pour toute association ou initiative et suivre ces lignes directrices peut contribuer à un engagement réussi. Pour plus de conseils et d'informations utiles, jetez un coup d'œil à :

No Hate Speech Youth Campaign [https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign/reporting-to-national-bodies#{%2237118627%22:\[8\]}](https://www.coe.int/en/web/no-hate-campaign/reporting-to-national-bodies#{%2237118627%22:[8]}).

# ANNEXE: ÉBAUCHES DE DOCUMENTS UTILES POUR LE RECRUTEMENT ET LA GESTION DES BÉNÉVOLES EN LIGNE.

## ACCORDE VOLONTARIAT EN LIGNE

Contenu provisoire

Le présent contrat de bénévolat en ligne a été conclu par et entre ..... (association), ci-après dénommée l'Association et..... (bénévole), ci-après dénommé le bénévole en ligne, le xx/xx/xx/xxxxxx, comme suit :

L'association confie l'exécution des services suivants de .....  
.....  
au bénévole en Ligne qui accepte de fournir ces services.

Le présent accord est valable du .....

Le bénévole en Ligne s'engage à se porter bénévole pendant .....

Pendant le stage, le Bénévole en Ligne jouera le rôle de ..... et sera supervisé par .....

Les services décrits ci-dessus seront exécutés à l'aide d'une connexion Internet sécurisée à partir de n'importe quel endroit choisi par le bénévole en Ligne. En outre, le bénévole en ligne s'engage à ce qui suit :

- Remplir le rôle décrit dans la description du rôle du bénévole ci-jointe.
- Exécuter le rôle au mieux de leurs capacités.
- Suivre les politiques et procédures de l'organisation.
- Respecter les engagements en matière de temps et de tâches et donner un préavis suffisant lorsqu'ils ne sont pas disponibles.
- Agir d'une manière conforme aux buts et objectifs de l'organisation et améliorer son travail.

L'association s'engage à ce qui suit :

- Fournir l'information et la formation adéquates pour répondre aux attentes décrites dans la description du rôle du bénévole.
- Prévoir une période d'essai de ..... semaines.
- Expliquer ce que l'on attend du bénévole en Ligne et le soutenir et l'encourager pour l'aider à atteindre les résultats souhaités.
- Désigner un superviseur désigné pour le bénévole en Ligne, qui lui fournira un soutien régulier, organisera des réunions de supervision et agira en tant que personne à contacter.
- Traiter le bénévole en Ligne avec respect et courtoisie en tout temps.
- Être à l'écoute des commentaires et de la rétroaction de tous les bénévoles.
- Valoriser et reconnaître les bénévoles en ligne comme une ressource importante pour atteindre les objectifs de l'organisation.

L'Organisation et le bénévole en Ligne s'engagent à informer l'autre partie de tout problème qui pourrait survenir pendant l'exécution des services. L'Organisation s'engage à fournir un soutien et une formation au bénévole en Ligne sur la sécurité et la sûreté en ligne afin de prévenir de tels problèmes.

La présente convention a été rédigée en ..... exemplaires, chacune des parties contractantes en recevant .....

Le présent Contrat de Volontariat en Ligne ne lie que sur l'honneur et n'est pas destiné à constituer un contrat juridiquement contraignant entre le bénévolat en Ligne et l'Organisation. Elle peut être annulée en tout temps à la discrétion de l'une ou l'autre des parties.

Accepté par :

Signature de l'association ..... Date .....

Signature du bénévole en ligne ..... Date .....

## CODE DE CONDUITE

Contenu provisoire

Le bénévole en ligne accepte :

- respecter, adhérer et défendre les valeurs et principes de ..... ;
- s'efforcer de travailler de manière réfléchie et respectueuse avec tous ceux avec qui ils sont en contact à ..... ;
- respecter la diversité, les différents rôles et les différentes limites, et éviter de s'offenser ;
- viser l'excellence dans la prestation des tâches, des services et des activités ;
- respecter la confidentialité organisationnelle et individuelle. Le bénévole en ligne est responsable du maintien de la confidentialité de toutes les informations privilégiées auxquelles il est exposé lorsqu'il fait du bénévolat à ..... ;
- renoncer à ses droits de propriété sur tout le matériel qu'il a développé ou acquis au cours du stage. L'organisation hôte conserve la propriété et les droits d'auteur de ces produits intellectuels ;
- suivre les procédures décrites dans le document de Politique d'utilisation acceptable des TIC et signer le document.

Accord sur le code de conduite

Je, soussigné(e)....., ai lu ces conditions et accepte de respecter le code de conduite du volontaire en ligne au.....

Date

Signatures des deux parties.



**© NOVEMBER 2019**  
**CEV EUROPEAN VOLUNTEER CENTRE**  
**MUNDO B, RUE D'EDINBOURG 26,**  
**BRUSSELS 1050 - BELGIUM**  
**[WWW.EUROPEANVOLUNTEERCENTRE.ORG](http://WWW.EUROPEANVOLUNTEERCENTRE.ORG)**

*This publication is supported by the European Commission  
in the framework of the Europe for Citizens Programme.  
Sole responsibility for the publication lies with CEV.*

